

Comment remplir l'Annexe 12S - Ventes taxe comprise de cigarettes marquées et autres produits de tabac

Loi de la taxe sur le tabac

Remplissez cette annexe si vous avez vendu, taxe comprise, des cigarettes marquées, du tabac coupé ou des cigares en Ontario **pendant la période couverte par votre déclaration.**

Dénomination sociale	Votre dénomination sociale au complet, telle qu'elle figure sur le certificat d'inscription ou la preuve d'inscription délivré(e) par le ministère du Revenu (le ministère).
N° de référence MFTT	Votre numéro de référence MFTT, tel qu'il figure sur le certificat d'inscription ou la preuve d'inscription délivré(e) par le ministère.
Période de déclaration	Dates du début et de la fin de la période couverte par la déclaration (année/mois/jour).
Nom du client	Nom de chaque compagnie à qui vous avez vendu des produits.
N° de facture	Numéro figurant sur la facture individuelle.
Date de la facture	Date de chaque facture individuelle.
Quantité de cigarettes marquées	Quantité de cigarettes marquées vendues à chaque client pendant cette période de déclaration.
Quantité de tabac coupé	Quantité de tabac coupé vendu à chaque client pendant cette période de déclaration.

Quantité de cigares	Quantité de cigares vendus à chaque client pendant cette période de déclaration.
Total de la taxe sur les cigares	Total de la taxe perçue sur les cigares vendus à chaque client en Ontario pendant cette période de déclaration.
Quantité totale	Somme de toutes les quantités vendues pendant cette période de déclaration. Reportez la quantité totale de tous les produits de tabac à la ligne 12 (dans les colonnes appropriées) de l'Annexe 4S – Rapprochement des stocks de tabac.
Taux de taxe	Taux de taxe applicable.
Montant total de la taxe	Montant total de la taxe perçue pendant cette période de déclaration. Pour calculer ce montant, multipliez la quantité totale de produits vendus par le taux de taxe applicable. Reportez à la ligne 3 le total des cigarettes marquées et à la ligne 4 celui du tabac coupé, sur la Déclaration de taxe sur le tabac - TT101S.
Total - Taxe sur les cigares	Somme de la taxe perçue sur tous les cigares vendus. Reportez à la ligne 5 de la Déclaration de taxe sur le tabac - TT101S.

Renseignements	Sans frais	1 866 ONT-TAXS (1 866 668-8297)
	Appareil de télécommunications pour sourds - ATS (téléimprimeur)	1 800 263-7776
	Site Web	ontario.ca/revenu